



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du jury

Concours : certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré

- **CAPES INTERNE AVEC AFFECTATION LOCALE A MAYOTTE**

Section : histoire et géographie

Session 2022

Rapport présenté par Catherine BIAGGI, présidente du jury, Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche

Table des matières

I. Présentation du concours	3
1. Rappels généraux	3
Textes	
Calendrier	
Conseil aux futurs candidats	
2. Définition des épreuves	3
Épreuve écrite d'admissibilité	
Épreuve orale d'admission	
3. Programme du concours	5
4. Composition du jury	5
II. Quelques statistiques	6
1. Épreuve écrite d'admissibilité : quelques indicateurs chiffrés	
2. Épreuve orale d'admission : quelques indicateurs chiffrés	
III. Commentaires sur l'épreuve écrite d'admissibilité	7
1. Première partie : composition en géographie	7
2. Seconde partie : analyse de documents en histoire	8
IV. Commentaires sur l'épreuve orale d'admission	11

I. Présentation du concours

1. Rappels généraux

• Textes

Les concours externes et internes de recrutement avec affectation locale à Mayotte ont été institués par le décret MENH2031189D daté 3 février 2021 (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043092658>).

Le texte officiel mentionne la tenue de trois sessions de recrutement (années 2021, 2022, 2023). Pour l'histoire et la géographie, l'année 2022 a été l'occasion de déployer la première session du concours, selon les modalités et avec les résultats présentés ci-après.

• Calendrier

L'épreuve écrite de la session 2022 s'est tenue le 11 avril 2022.

La session des épreuves orales s'est tenue du 4 au 8 juillet 2022 à Mamoudzou, sur le site du lycée Younoussa Bamana, tous les candidats ayant choisi de passer leur épreuve d'admission à Mayotte.

Le jury tient à remercier le recteur d'académie de Mayotte, l'équipe de direction et l'ensemble des personnels de l'établissement pour leur accueil, ainsi que le service de la DGRH pour son appui depuis Paris.

Conseil aux futurs candidats

Il est vivement recommandé aux candidats de s'informer sur les modalités de passation du concours.

Pour la session 2023, les renseignements généraux et actualisés (conditions d'accès, typologie des épreuves, poursuite de carrière, etc.) sont donnés sur le site du ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports, à l'adresse suivante : <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid156623/les-concours-recrutement-professeurs-certifies-affectes-mayotte.html>

Rappelons que les professeurs certifiés stagiaires nommés à la suite de leur réussite au concours accomplissent un stage d'une durée de deux ans dans l'académie de Mayotte, qu'ils aient ou non passé leurs épreuves d'admissibilité à Mayotte, La Réunion ou en métropole. À l'issue du stage, les professeurs titularisés sont affectés dans l'académie de Mayotte. La titularisation entraîne la délivrance du Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement du Second degré.

2. Définition des épreuves

• Épreuve écrite d'admissibilité

Principes généraux

L'épreuve est notée de 0 à 20, la note 0 étant éliminatoire.

Le fait de ne pas participer à l'épreuve ou à une partie de l'épreuve, de s'y présenter en retard après l'ouverture des enveloppes contenant les sujets, de rendre une copie blanche, d'omettre de rendre la copie à la fin de l'épreuve, de ne pas respecter les choix faits au moment de l'inscription ou de ne pas remettre au jury un dossier ou un rapport ou tout document devant être fourni par le candidat dans le délai et selon les modalités prévues pour chaque concours entraîne l'élimination du candidat.

Outre la maîtrise de la discipline, le jury tient compte, dans sa notation, de la maîtrise de la langue française (vocabulaire, grammaire, conjugaison, ponctuation, orthographe).

L'épreuve comporte **deux parties** :

- une **composition** d'histoire ou de géographie, au choix du jury
- Une **analyse de documents** dans la discipline ne faisant pas l'objet de la composition
- Durée : 5 heures
- Coefficient 1

Les candidats consacrent à chacune des parties le temps qui leur convient, dans la limite de l'horaire global imparti.

Chaque partie compte pour moitié dans la notation. Le programme de l'épreuve est constitué par de grandes questions d'histoire et de géographie se référant aux programmes scolaires. Il est publié sur le site internet du ministère de l'Éducation nationale.

● Épreuve orale d'admission

L'épreuve consiste en un entretien avec le jury visant à reconnaître les acquis de l'expérience professionnelle du candidat et à apprécier son aptitude et ses capacités à appréhender une situation professionnelle concrète. Elle prend appui sur un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) établi par le candidat. Ce dossier n'est pas noté.

◆ Composition du dossier de RAEP

Le dossier comporte deux parties.

Dans une première partie (deux pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, notamment dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (école, collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.

Dans une seconde partie (six pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves, ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisie de présenter.

Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séquences d'enseignement, au niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux, à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels, à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels. Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

Le candidat peut faire état d'expériences pédagogiques observées ou montrer en quoi son parcours lui a permis de construire une identité professionnelle qui lui permette d'exercer le métier de professeur.

Le candidat souhaitant valoriser son expérience professionnelle en formation continue des adultes ou d'insertion des jeunes développe dans cette seconde partie, à partir également d'une analyse précise et parmi ses activités de formation, celle qui lui paraît la plus significative dans la mise en œuvre et l'animation d'actions articulées aux situations des stagiaires et dans la mise en œuvre de méthodes pédagogiques appropriées.

Il indique et commente ses choix tant en ce qui concerne ses activités d'enseignement et/ou de formation (face-à-face pédagogique permettant la transmission des savoirs et savoir-faire, incluant le suivi pédagogique individuel des stagiaires, l'évaluation et la validation des travaux des stagiaires, la présentation des dossiers des stagiaires) que dans les autres activités liées à l'acte de formation, notamment dans la conception et la construction des formations, la mise en œuvre des méthodes et des outils pédagogiques adaptés aux différents publics, l'accompagnement de ces publics dans leur projet de formation et/ou d'insertion, la relation avec d'autres acteurs.

A son dossier le candidat joint, sur support papier, **un ou deux exemples de documents ou de travaux**, réalisés dans le cadre de l'activité décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury. Ces documents doivent comporter un nombre de pages raisonnable, qui ne saurait excéder dix pages pour l'ensemble des deux exemples. Pour une même section et, éventuellement, option, le jury peut ne pas prendre en considération les documents d'un volume supérieur.

L'authenticité des éléments dont il est fait état dans la seconde partie du dossier **doit être attestée par le supérieur hiérarchique** auprès duquel le candidat exerce ou a exercé les fonctions décrites.

◆ Présentation du dossier :

Chacune des parties devra être dactylographiée en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21 × 29,7 cm et être ainsi présentée :

- dimension des marges :
 - droite et gauche : 2,5 cm
 - à partir du bord (en-tête et pied de page) : 1,25 cm
 - sans retrait en début de paragraphe.

◆ Déroulement de l'épreuve

- Durée de préparation de l'épreuve : 30 minutes.
- Durée totale de l'épreuve : 60 minutes maximum.

- Coefficient 1

L'épreuve comporte deux parties. Chaque partie compte pour moitié dans la notation de l'épreuve.

Première partie

- Durée de la première partie : 30 minutes maximum (présentation : 10 minutes maximum ; échange avec le jury : 20 minutes maximum).

Elle consiste en une présentation par le candidat de son dossier (10 minutes maximum) suivie d'un échange avec le jury (20 minutes maximum). Cet échange doit permettre d'approfondir les éléments contenus dans le dossier et, le cas échéant, d'en expliciter certaines parties ou de les mettre en perspective.

Seconde partie

- Durée de la seconde partie : trente minutes maximum (exposé : 10 minutes maximum ; entretien avec le jury : 20 minutes maximum).

Elle comporte un exposé du candidat suivi d'un entretien avec le jury.

A partir de l'expérience professionnelle du candidat décrite dans son dossier de RAEP, le jury détermine un sujet pour lequel il demande au candidat d'exposer comment il a traité l'un des points du programme ou l'un des éléments de formation correspondant, respectivement, à l'enseignement dans une des classes dont il indique avoir eu la responsabilité ou à l'enseignement postsecondaire qu'il a dispensé ou à une action de formation ou d'insertion qui lui a été confiée, ou toute autre activité professionnelle s'y rapportant.

Cette question est remise au début de l'épreuve au candidat qui en prépare les éléments de réponse durant le temps de préparation.

L'entretien avec le jury qui suit l'exposé du candidat doit permettre d'approfondir les différents points développés par ce dernier. Cet entretien comprend un questionnement touchant plus particulièrement la connaissance réfléchie du contexte institutionnel et des conditions effectives d'exercice du métier en responsabilité au sein du système éducatif français et de ses particularités à Mayotte.

Le jury apprécie la clarté et la construction de l'exposé, la qualité de réflexion du candidat et son aptitude à mettre en lumière l'ensemble de ses compétences (pédagogiques, disciplinaires, didactiques, évaluatives, etc.) pour la réussite de tous les élèves.

Remarque importante : lorsque la section du concours comporte plusieurs champs ou domaines disciplinaires, ce qui est le cas pour l'histoire et géographie, le jury peut déterminer un sujet en relation avec un champ ou domaine disciplinaire non abordé par le candidat au sein de son dossier de RAEP. De même, pour ces sections, l'entretien avec le jury peut, le cas échéant, être étendu au champ ou au domaine disciplinaire non abordé par le sujet choisi, ainsi qu'aux relations qui s'établissent entre eux.

3. Programme du concours

Le programme de l'épreuve d'admissibilité est constitué par de grandes questions d'histoire et de géographie se référant aux programmes d'histoire-géographie du collège et du lycée (voies générale et technologique, hors spécialité HGGSP).

4. Composition du jury

Le jury du CAPES interne à affectation locale à Mayotte, section histoire et géographie, a été constitué pour la session 2022 de 15 personnes nommées par arrêté du ministre de l'Education nationale et de la jeunesse, publié à la date du 21 mars 2022.

II. Quelques statistiques

1. Épreuve écrite d'admissibilité : quelques indicateurs chiffrés

Pour la session 2022, 10 postes ont été ouverts au concours.

21 candidats se sont présentés à l'épreuve écrite d'admissibilité.

Le jury a retenu 10 admissibles ; une candidate ayant été admise au CAPES externe à l'issue des oraux d'admission se déroulant à Châlons-en-Champagne, 9 admissibles ont finalement été entendus. La barre de l'admissibilité a été fixée à 10/20.

2. Épreuve orale d'admission : quelques indicateurs chiffrés

Les 9 candidats admissibles ont décidé de passer les épreuves d'admission au lycée Bamana de Mamoudzou à Mayotte.

Les 9 postes ouverts au concours ont été pourvus. A l'issue de ses travaux de délibération menés le vendredi 8 juillet, le jury a fixé la barre d'admission à 60 sur 100. Le jury n'a pas proposé l'inscription de candidats sur liste complémentaire.

III. Commentaires sur l'épreuve écrite d'admissibilité¹

1. Composition de géographie

La composition de géographie portait sur « **La France : des milieux métropolitains et ultramarins entre valorisation et protection** », question abordée en classe de Seconde ² (thème 1, question spécifique : « En France, la richesse et la fragilité des milieux motivent des actions de valorisation et de protection. Ces actions répondent à des enjeux d'aménagement, nationaux et européens, articulés à des défis environnementaux : exploitation des ressources, protection des espaces, gestion des risques »).

● Principaux attendus, méthodologiques et scientifiques

Le jury attend un devoir structuré dont les parties sont clairement identifiables : une introduction comportant une problématique pertinente, un développement organisé en parties, permettant de répondre à la problématique et une conclusion.

Le jury est également attentif au soin apporté à la rédaction, à la maîtrise de la langue. Les règles élémentaires d'orthographe, de grammaire et de syntaxe doivent être respectées, les noms propres ainsi que la nomenclature mentionnée doivent être écrits sans faute.

Sur le fond, les candidat(e)s doivent être capables de produire une argumentation, et non une énumération de connaissances. Cette exigence implique :

- d'élaborer une problématique proprement géographique ;
- une maîtrise des notions et du vocabulaire géographiques et leur mobilisation à bon escient ;
- d'articuler les échelles spatiales ;
- un raisonnement géographique appuyé sur des exemples spatialisés, contextualisés, analysés et reliés ;
- de proposer des études de cas variées entre territoire métropolitain et espaces ultramarins.

Le sujet s'inscrit dans le renouvellement de la recherche sur les milieux abordés dans leur rapport « nature-société ». En effet, l'émergence du concept d'environnement a conduit à un renouvellement des approches en géographie et qui place les sociétés au cœur des réflexions. Cette question s'inscrit dans la thématique générale de la transition, structurante du programme de Seconde.

A ce titre, différentes notions pouvaient être mobilisées dans la dissertation, sans les confondre :

- milieu, environnement, géosystème, anthropocène ;
- ressources : à la fois naturelles et paysagères, mises en valeur par les sociétés selon leurs besoins ;
- risques, en différenciant aléa et vulnérabilité ; en effet, les risques sont étudiés par les géographes en fonction des territoires qui les subissent, ce sont des « faits sociaux spatialisés ». Ils font l'objet d'une gestion spécifique visant à protéger les sociétés et les ressources d'un territoire.
- Protection et aménagement : mise en valeur par des acteurs publics et privés ; dispositifs de protection à différentes échelles évoquées à partir d'exemples précis ; conflits d'usage entre les politiques d'aménagement et de protection ; connaissance des débats qui traversent les sociétés.

Enfin le jury attendait une approche systémique, soulignant les interactions entre acteurs, éléments naturels, territoires.

Le jury a valorisé les copies qui ont su s'appuyer sur des références bibliographiques maîtrisées (par exemple les travaux de Magali Reghezza-Zitt, Yvette Veyret, Samuel Depraz) ainsi que des connaissances épistémologiques actualisées. Les productions graphiques (croquis ou schémas) soignées, cohérentes, problématisées, articulées avec la démonstration (comprenant pour les croquis un titre, une orientation, une légende organisée, une échelle), démontrant une certaine maîtrise de ce langage ont également été valorisées.

● Quelques remarques sur le contenu des compositions

Le niveau global des copies en géographie est apparu plus solide que celui de l'histoire. Cependant, des points d'amélioration importants sont à signaler tant dans les connaissances que dans la conduite du raisonnement géographique :

¹ Rappel : les sujets de l'épreuve écrite, en géographie et en histoire, sont téléchargeables à partir du site <http://www.devenirenseignant.gouv.fr>.

² BO spécial n° 1 du 22 janvier 2019

- plusieurs candidats n'ont pas traité le sujet et ont axé leur développement sur les territoires, la mondialisation, l'aménagement ;
- plusieurs candidats ont séparé milieux métropolitains et milieux ultramarins dans leur analyse. Or, si les milieux ont des spécificités locales qu'il convient de présenter, la division Hexagone/Outre-Mer n'est pas toujours pertinente. La préservation et la valorisation des milieux obéissent à des enjeux multiscalaires.
- De nombreuses copies ont limité les exemples au territoire de Mayotte ou à l'Océan Indien (Mayotte et Réunion) alors que le sujet invitait à présenter la variété des milieux entre la métropole et les espaces ultramarins.
- Quelques candidats ont donné l'impression que leurs connaissances ne se limitaient qu'à ce qu'ils enseignaient. Ainsi, beaucoup d'exemples développés renvoient aux études de cas habituels des programmes de géographie de collège, alors que la copie doit témoigner d'une culture générale géographique, au-delà des seules références des programmes.
- Enfin, le jury regrette la présence de croquis qui ne sont pas cohérents avec le sujet traité.

2. Analyse de documents en histoire

Le sujet retenu, « **De Gaulle et la République** », présentait le triple intérêt d'attirer l'attention des candidats sur un acteur central, de Gaulle, et une notion-clé de l'histoire de la France contemporaine, celle de République ; de couvrir une période suffisamment longue et riche en événements pour leur permettre de restituer les étapes essentielles des transformations du régime républicain au cœur du XX^e siècle ; de les amener enfin à rendre compte des vifs débats auxquels ces dernières ont pu donner lieu, en particulier dans le contexte tumultueux de la naissance de la V^e République.

Ce faisant, le sujet s'articule étroitement aux programmes d'histoire, en vigueur en classe de 3^e (Thème 3, chapitres 2 : « 1944-1947 : refonder la République, redéfinir la démocratie » et 3 : « La V^e République, de la République gaullienne à l'alternance et à la cohabitation ») et en classe de Terminale (Thème 2, chapitre 3 : « La France : une nouvelle place dans le monde », avec deux points de passage et d'ouverture : « Charles de Gaulle et Pierre Mendès France : deux conceptions de la République » ; « La constitution de 1958 »).

Le sujet s'adossait à deux documents, un texte (extrait d'une conférence de presse du général de Gaulle donnée au Palais d'Orsay le 19 mai 1958) et une caricature (dessin publié dans *Le Canard enchaîné* le 1^{er} décembre 1965).

• Principaux attendus, méthodologiques et scientifiques

Outre le soin apporté à la rédaction, à la correction de la langue (respect des règles élémentaires de l'orthographe, de la syntaxe et de la grammaire) et à la précision du vocabulaire historique utilisé, le jury a été attentif au respect des points de méthode suivantes :

- une analyse pertinente du sujet, à travers la définition de ses termes et leur mise en relation, ainsi que son bornage chronologique : il s'agissait ainsi de préciser le rôle de De Gaulle dans les bouleversements décisifs qu'a connus la République à partir de 1940, en précisant ses conceptions institutionnelles et les critiques qu'elles suscitent dans le champ politique, en particulier autour de la crise que connaît la IV^e République en 1958 et dans les premières années de la V^e République.

- La mise en perspective des documents au service du sujet : leur nature, leur source, le contexte de leur élaboration, leur contenu et leurs destinataires devaient être identifiés de manière à nourrir une analyse fondée sur des connaissances solides (repères, acteurs, notions).

- La construction d'une analyse problématisée et structurée comportant une introduction consacrée à la définition du sujet et à la formulation d'une problématique (sous une forme interrogative ou non) ainsi qu'un développement organisé selon un plan sont indispensables. Ils traduisent la rigueur d'une pensée et d'un raisonnement auquel le professeur doit former ses élèves et relèvent d'une compétence professionnelle élémentaire. Le jury accepte une variété de plans, dès lors qu'ils sont cohérents et respectueux des raisonnements historiques. Si le plan n'est pas nécessairement strictement chronologique, il doit cependant permettre de restituer les grandes scissions de l'histoire du régime républicain. Enfin, un devoir ne saurait négliger la conclusion, permettant de répondre de manière synthétique à la problématique et de proposer une ouverture (période suivante, comparaison).

Sur le fond, certains **développements** étaient attendus :

- la description et l'analyse du rôle de De Gaulle dans la défense du principe républicain pendant la Seconde Guerre mondiale, dans le cadre de la France Libre et de la Résistance tout d'abord, puis à la tête du GPRF pour restaurer la République et rénover la démocratie au moment de la Libération ;
- l'analyse de la mise en place de la constitution de la IV^e République de 1946 et de son fonctionnement comme régime d'assemblée ; sa critique par De Gaulle au nom de la défense d'un exécutif fort et de sa grande méfiance à l'égard des partis ;
- la naissance du gaullisme comme mouvement de rénovation fondé sur l'ambition du rassemblement (RPF) ;
- la crise des institutions de la IV^e République, précipitée par la révolte des Européens d'Algérie et de l'armée en mai 1958, et son rôle dans le retour de De Gaulle au pouvoir pour changer la Constitution ;
- le renforcement de la présidence de la République, dans la constitution de la V^e République (septembre 1958), conformément aux conceptions gaulliennes, l'adoption de l'élection au suffrage universel direct en 1962 et sa première mise en œuvre en 1965.
- Enfin, la critique de la V^e République, au nom d'une tradition républicaine méfiante envers le pouvoir personnel identifié à la monarchie absolue d'Ancien Régime, et son expression, en particulier à travers les médias (presse satirique) était un élément essentiel de l'analyse des documents.

Quelques écueils, que les candidats n'ont pas toujours su écarter. Le jury souligne la maîtrise approximative des repères essentiels relatifs à l'histoire de la République, en particulier à propos des phases de transition III^e – IV^e et IV^e – V^e. Par ailleurs un récit chronologique des événements évoqués dans les documents n'est pas suffisant s'il n'est pas relié de manière problématisée au sujet.

Le jury a été attentif à certains éléments, qu'il a valorisé :

- la maîtrise de la biographie politique de De Gaulle, en relation avec le sujet : ralliement de raison à la République, choix de juin 1940, discours de Bayeux en 1946, lancement du RPF en 1947 et « traversée du désert » entre 1953 et 1958. La connaissance fine des événements de mai 1958, du 13 au 19 mai, et de l'enchaînement institutionnel qui s'ensuit et qui conduit au changement de régime a été appréciée ;
- le rôle de l'armée, l'appel à De Gaulle et sa réponse du 15 mai selon laquelle il est prêt à assumer les pouvoirs de la République, ou encore le rôle des hommes politiques de la IV^e République et l'investiture de De Gaulle comme président du Conseil avec pouvoirs constituants en juin ont pu être identifiés dans quelques copies ;
- la compréhension approfondie des institutions de la V^e République autour des pouvoirs du président (nomination du 1^{er} ministre, bombe atomique) et de repères dans la chronologie de ses élections, celle de 1965 intervenant 7 ans après la 1^{ère} désignation de De Gaulle fin 1958 ;
- l'identification précise des références historiques mobilisées par les documents : les « émigrés » contre-révolutionnaires, et l'identification de permanences comme le portrait du roi en costume de sacre depuis H. Rigaud.

Enfin la mention d'ouvrages ou d'auteurs de référence, qui pouvaient traduire une certaine maîtrise d'une bibliographie aisément accessible a été systématiquement valorisée. (N. Beaupré, *Les grandes guerres (1914-1945)*, Paris, Belin, 2012 ; M. Zancarini-Fournel, C. Delacroix, *La France du temps présent (1945-2005)*, Belin, Paris, 2010 ; M. Winock, *13 mai 1958. L'agonie de la IV^e République*, Paris, Gallimard, 2006).

Proposition de problématique et de plan :

Quel rôle décisif De Gaulle a joué dans la rénovation du modèle républicain français au milieu du XX^e siècle (plus précisément entre 1940 et les années 1960) et pour quelles raisons ces transformations ont suscité de vifs débats dans le champ politique national ?

1. De Gaulle, sauveur et restaurateur d'une République ne répondant cependant pas à ses vues au terme de la Seconde Guerre mondiale
2. Le rappel controversé au pouvoir à la faveur de la crise de la IV^e République en mai-juin 1958
3. Le fondateur d'une V^e République qui renforce considérablement la fonction présidentielle, en rupture avec la tradition républicaine

● Quelques remarques sur le contenu des analyses de documents

L'impression générale est que le niveau global des copies est trop souvent carenciel :

- défaut de maîtrise de la méthodologie d'analyse de documents en histoire.
- méconnaissance des attendus de l'exercice. Ainsi plusieurs candidats ont proposé des transpositions didactiques, ce qui est à proscrire impérativement.

- état des connaissances parfois trop lacunaire pour de trop nombreux candidats (période de la IVème république peu traitée, connaissances insuffisantes des événements liés à la guerre d'Algérie).
- des éléments qui ne correspondent pas aux attendus de l'épreuve : emploi du futur (dans beaucoup de copies), méconnaissance du fonctionnement des institutions de la Ve République, une copie ne sachant pas que *Le Canard Enchaîné* est un journal satirique et décrivant de Gaulle « représenté en canard enchaîné », des candidats qui expriment leur opinion personnelle (ce qui pose un problème de déontologie).

IV. Commentaires sur l'épreuve orale d'admission

• Déroulement de l'épreuve (voir ci-dessus le texte officiel).

L'épreuve permet « de reconnaître les acquis de l'expérience professionnelle du candidat et d'apprécier son aptitude et ses capacités à appréhender une situation professionnelle concrète » (arrêté du 11 février 2021, publié au JORF du 16 février 2021). Si le dossier en lui-même ne fait pas l'objet d'une évaluation, il doit être constitué avec le plus grand soin.

Les candidats disposent de trente minutes de préparation pour aborder le sujet proposé par le jury en vue de la deuxième partie de l'oral (voir ci-après des exemples de sujets,). L'épreuve se décompose en deux moments, comme rappelé de manière détaillée ci-dessus :

- une présentation par le candidat du dossier de RAEP (Reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle) d'une durée maximale de 10 minutes, suivie de 20 minutes d'échange avec le jury. Ce dossier est constitué par le candidat selon le texte de l'arrêté du 11 février 2021.

- une réponse organisée au sujet soumis par le jury, d'une durée maximale de 10 minutes, suivie de 20 minutes d'échange.

• Quelques points de vigilance

Le jury du concours interne national à affectation locale à Mayotte attend une bonne connaissance des programmes du secondaire en histoire-géographie. Ces programmes ont déjà guidé la rédaction d'une partie du dossier de RAEP. Ils doivent pouvoir être mobilisés par les candidats de manière pertinente au moment de l'oral et pendant les moments d'échange avec le jury.

Le jury du concours attire l'attention des candidats sur un certain nombre de points de vigilance. Les programmes des cycles 3 et 4 depuis la rentrée 2020 comportent des modifications visant à renforcer les enseignements relatifs au changement climatique, à la biodiversité et au développement durable – BOEN numéro 31 du 30 juillet 2020. En géographie, l'accent est mis sur les objectifs de développement durable de l'ONU.

L'oral permet de vérifier si des candidats cumulant plusieurs années d'expérience professionnelle sont capables de décliner des objectifs d'apprentissage, une problématisation et d'indiquer précisément les compétences et les sous-compétences mises en œuvre. Pendant l'oral, une majorité de candidats ont pu nommer la compétence mais n'ont pas été capables de montrer comment, avec des élèves, ils pourraient approfondir leur approche didactique en alignant les connaissances mobilisées, les objectifs d'apprentissages et leur problématisation avec une déclinaison très fine des sous-compétences. Un travail didactique rigoureux mené tout au long de l'année dans les préparations des séquences/séances mais aussi en classe, complété par des échanges avec des collègues d'autres niveaux et les formateurs académiques, fait partie de la préparation au concours interne. Une approche de la mise en œuvre des programmes de lycée par les candidats fait partie du bagage didactique indispensable. Ceux-ci doivent s'approprier les capacités, les découpages chronologiques et spatiaux mais aussi les grandes problématiques structurantes des nouveaux programmes du lycée général et du lycée technologique. Ils doivent être également en mesure de connaître les adaptations des programmes d'histoire - Géographie en outre-mer et spécifiquement à Mayotte.

• Remarques et conseils

Présentation du dossier de RAEP

Le jury recommande aux futurs candidats d'élaborer leur dossier au plus tôt dans l'année de préparation, sans attendre les résultats de l'admissibilité puis de s'en munir le jour de la passation de l'entretien. Ce dossier est une réalisation personnelle du candidat et non une production contenant des passages dont il ne serait pas l'auteur et dont il ne citerait pas les références. Le jury a pu déceler lors des échanges un manque d'appropriation d'informations scientifiques, didactiques et pédagogiques présentes dans le dossier et mise en avant comme le produit d'une réflexion personnelle.

En outre, durant les 10 minutes de présentation du dossier de RAEP, le candidat doit être attentif à faire émerger de ses expériences des compétences transférables dans l'exercice du métier d'enseignant. Il doit également convaincre le jury de sa capacité à s'engager dans une posture professionnelle et réflexive. Le candidat prendra soin de ne pas faire un récit linéaire, sans recul, de la première partie du dossier. Ainsi, certains candidats évoquent en détail leur cursus d'études sans faire le lien avec le Référentiel de Compétences des Métiers du Professorat et de l'Éducation (BOEN du 25 juillet 2013). Par exemple, devant le jury, une expérience d'animation ne peut être simplement évoquée pour elle-même mais au contraire pour valoriser des compétences transférables en situation d'enseignement. Il en va de même pour toutes les autres expériences professionnelles des candidats.

La présentation de la réalisation pédagogique ne doit pas être l'occasion d'un exposé scientifique découplé de la mise en œuvre en classe. Le jury conseille aux candidats de bien veiller à s'appuyer sur le travail réel dans les classes afin de présenter des exemples vécus avec les élèves et de valoriser une réflexion issue de ces expériences. Il est important, en particulier, que le candidat soit en mesure d'expliquer au jury l'articulation des activités proposées aux élèves et des modalités d'évaluation. Il doit également être en capacité d'explicitier par des exemples ou situations concrètes les démarches professionnelles qu'il déclare mener et surtout pourquoi il les a précisément choisies. Les annexes au dossier, quand elles sont présentes, peuvent être utilement employées au cours de l'exposé afin d'étayer la démonstration.

Seconde partie de l'oral : réponse au sujet

La réponse au sujet, ce dernier étant toujours formulé de manière interrogative, exige une bonne analyse de l'intitulé afin d'éviter les développements sans fondement. L'exposé gagnera à être structuré autour d'un plan clairement annoncé par le candidat au début de sa prise de parole ; à faire référence aux textes réglementaires comme aux ressources scientifiques usuelles des enseignants d'histoire et de géographie ; à être encadré par une introduction et une conclusion pertinentes.

Le propos doit rester dans la mesure du possible là encore au plus près de l'expérience professionnelle du candidat, qui pourra faire des références à ses expériences passées, aux dispositifs et projets éducatifs qu'il connaît ainsi qu'aux partenaires sollicités. Il doit assurément démontrer ses qualités réflexives, notamment concernant ses choix pédagogiques et la mobilisation d'un raisonnement spécifique lié à nos disciplines l'histoire et la géographie, parfois absentes de certaines prestations. La maîtrise de savoirs et de savoir-faire, la capacité à mobiliser et définir les concepts-clé des programmes comme des outils de construction des leçons a fait défaut à certains candidats.

Les moments d'échange avec le jury

Au cours de ces deux fois vingt minutes, la capacité des candidats à prendre en compte les attentes du jury et à proposer des réponses concises et précises est fortement appréciée. Les questions du jury sont l'occasion de préciser certains points de l'exposé et d'élargir les perspectives scientifiques et pédagogiques. Pendant ces temps d'échange, les candidats doivent rester pleinement investis, concentrés et ouverts aux échanges. Le jury a apprécié la posture de nombreux candidats. Le manque d'écoute et d'ouverture est resté très exceptionnel. La bonne connaissance des adaptations des programmes d'histoire-géographie à Mayotte par une majorité des candidats a été également appréciée.

• Exemples de sujets donnés lors de la session 2022

- Comment mettre en œuvre la compétence « analyser et comprendre un document » dans un des thèmes de géographie de la classe de cinquième ?
- Comment mettre en œuvre la capacité « passer du texte au croquis » en classe de seconde sur un des thèmes de géographie ?
- Comment réinvestir la notion d'inégalité dans le thème 4 du programme d'histoire de seconde ?
- Quelle place accorder au paysage dans les séquences de géographie en classe de troisième ?
- Comment enseigner « habiter la ville de demain » en classe de sixième à Mayotte ?
- Comment adapter le programme d'histoire de seconde générale et technologique au contexte mahorais ?
- Comment favoriser la culture de l'engagement en enseignant le thème 2 de géographie de la classe de troisième « Pourquoi et comment aménager le territoire » ?